



**SAMSON AMANDINE EDUCATION CANINE**

**CONTRAT DE**  
**FORMATION**  
**PROFESSIONNELLE**  
Formation 2022

Raison sociale de l'organisme de formation : Samson Amandine  
Numéro de déclaration d'activité : 53560953356  
auprès de la préfecture de la région de : Morbihan  
N° SIRET : 88148506400011

**CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU METIER D EDUCATEUR CANIN**

(articles L.6353-3 à L.6353-7 du Code du travail)

Entre les soussignés :

- L'organisme de formation : Samson Amandine 7 kermouel 56240 plouay

représenté par : La gérante, Samson Amandine

Et

Le cocontractant : .....

profession : .....

Adresse: .....

Mail: .....

Ci-après désigné « le stagiaire »,

Est conclu un contrat de formation professionnelle en application des articles L.6353-3 à L.6353-7 du Code du travail.

**Article 1er – Objet**

L'organisme : Samson Amandine s'engage à organiser l'action de formation suivante : Formation au métier d'éducateur canin.

## **Article 2 - Nature et caractéristiques de l'action de formation**

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances prévue à l'article L.6313-1 du Code du travail.

Elle a pour objectifs : La formation a pour objet de transmettre au stagiaire, les compétences pratiques et les connaissances théoriques sur le chien et son éducation. Le but est d'apprendre également les bases et les principes fondamentaux de la profession d'éducateur canin.

Sa durée est fixée à : 7 semaines, 4 semaine en distanciel et 3 semaines en présentiel

Le programme de l'action de formation est:

- Module 1 : la partie théorique à distance , elle est envoyée 2 mois avant le module 2.
- Module 2: 3 semaines sur le terrain à me suivre dans mes RDV et dans les activités organisées. Les stagiaires regardent, prennent des notes. Nous aborderons également la sécurité dans notre métier avec des exercices pratiques. Apprendre à gérer une longe, et à animer des cours . La formation pratique se fait du Mardi au samedi. Le dimanche et le lundi sont des repos de repos. Les horaires sont variables.

A l'issue de la formation, une attestation de formation sera remise au stagiaire.

## **Article 3 - Niveau de connaissances préalables requis**

Aucune connaissances particulières n'est requises pour réaliser cette formation. Il est préférable d'avoir le permis B .

### Article 4 - Organisation de l'action de formation

L'action de formation se déroulera du ...../...../..... au ...../...../..... dans le Secteur de Plouay, Morbihan, 56 .

( notez la session désirée en fonction des dates indiquées sur le planning de formation disponible sur [www.amandine-samson.fr](http://www.amandine-samson.fr)).

Elle est organisée pour un effectif maximum de 7 stagiaires

La formation est dispensée dans les conditions suivantes :

- Moyens pédagogiques et techniques : Documents envoyés par mail , module 1, mes premières notions .
- Modalités de contrôle des connaissances : Des devoirs seront à faire au propre durant la partie théorique, nous les corrigerons ensemble lors du module 2, les stagiaires devront également animer un cours individuel et un cours collectif. Prendre la parole en public et tenir les longes .
- Les stagiaires devront arriver au module 2 avec le matériel suivant : Une laisse simple, d'environ 1M20, ou une laisse lasso, une longe de 10M, une bouteille vide avec quelques cailloux à l'intérieur, des friandises, un cahier de note, un stylo et un sac à dos .

- Diplômes, titres ou références des personnes chargées de la formation : ACACED, certificat d'éducateur canin délivré par l'OFPEC, attestation remise par Nicolas Greveldinge après avoir réalisé la formation sur les troubles du comportement chez les chiens, certificat de praticienne en massage canin.

L'organisme de formation s'engage à délivrer une prestation de formation de qualité, conformément au décret n°2015-790 du 30 juin 2015. A ce titre, l'organisme de formation adhère à la charte qualité d'AGEFOS PME qui est disponible à l'adresse : [www.agefos-pme.com](http://www.agefos-pme.com) .

### **Article 5 - Délai de rétractation**

À compter de la signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Dans ce cas, il informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Aucune somme ne peut être exigée du stagiaire avant la fin de ce délai de rétractation.

### **Article 6 - Dispositions financières**

Le prix de l'action de formation est fixé à **2 800 euros TTC**  
Les modalités de paiement de ce prix par le stagiaire sont les suivantes :

- Après le délai de rétractation mentionné à l'article 5 du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement de 150 euros. Cette somme ne peut être supérieure à 30% du prix de l'action de formation. C'est l'acompte nécessaire pour réserver la place.
- Celui-ci est perdu si le stagiaire décide de renoncer à sa présence en formation pour la date choisie.

Chaque versement devra être fait par virement sur ce compte :

**IBAN : FR76 3000 4024 0600 0100 5520 187. BIC : BNPAFRPPXXX**

**Titulaire : Samson amandine domiciliation : 7 kermouel 56240 Plouay**

- Le paiement du solde, à la charge du stagiaire est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, selon le calendrier suivant :

Possibilité de régler la totalité en une fois après les 10 jours suivant l'inscription soit 2650 euros en décomptant les 150 euros d'inscription

Ou

Possibilité de régler en 2 fois : 1325 euros X 2 en soit décomptant les 150 euros d'inscription . 10 jours après l'inscription, puis le mois suivant.

OU

Possibilité de régler en 4 fois sans frais

- 2 mois avant l'envoi du module 1 : 662,5 euros
- 1 mois avant l'envoi du module 1 : 662,5 euros
- 2 mois avant le début du module 2 : 662,5 euros
- 1 mois avant le début du module 2 : 662,5 euros

En décomptant les 150 euros d'inscription

Les dates seront indiquées en fonction des sessions choisies par le stagiaire.

### **Article 7 - Interruption du stage**

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le présent contrat de formation professionnelle est résilié. Seules sont dues les prestations effectivement dispensées, au prorata temporis de leur valeur précisée au présent contrat.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou en cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure, les modalités suivantes sont applicables à la résiliation du contrat :

- Paiement des heures effectivement dispensées au prorata temporis

Pour toutes absence, un justificatif sera demandé .

En cas de confinement, le stagiaire ne sera pas remboursé mais inscrit automatiquement a la prochaine session de son choix, l'organisme se Vera dans l'obligation de trouver avec le stagiaire un moment opportun pour les deux partie dans les 24 mois suivants .

### **Article 8 - Règlement des litiges**

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Lorient sera seul compétent pour régler le litige.

### **Article 9 : Clause de non concurrence**

Le stagiaire s'engage à ne pas s'installer professionnellement dans un secteur inférieur à 45 kilomètres autour de Plouay. Tout commerce ou toutes activités pour concurrencer les articles ou produits fabriqués ou les activités de la société sont interdites dans le secteur géographique de Plouay jusqu'à 45 kilomètres autour .

Cette clause de non-concurrence s'applique :

- Aux activités suivantes : éducation canine, rééducation canine, médiation animale, cani-rando, sport canin, balade éducative, massage canin, cani-paddle , Cani-games . Vente de produit alimentaire pour chien de la marque essential foods, vente de laisses lassos .
- Pendant une durée de : De 10 ans à partir de la date de ce contrat .

Merci de me retourner un exemplaire signer et d'en conserver un. Merci d'indiquer « la mention lu et approuvé" .

À ..... , le .....

Signature stagiaire signature organisme de formation

ANNEXE À LA CONVENTION : Programme de la formation

Samson Amandine

